



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE

L'an **deux mil vingt-et-un, le vingt-cinq novembre**, à **20h00**, le conseil communautaire de la **CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Gringore - LE HOM, après convocation légale et sous la présidence de **M. Jacky LEHUGEUR**.

Étaient présents : Mme ONRAED Isabelle, M. PISLARD Guy, M. LEBLANC Bernard, M. BRARD Robert, M. BRETEAU Jean-Claude, M. FRANÇOIS Bruno, Mme LEBOULANGER Christine, Mme DUPUY Vanessa, Mme TASTEYRE Delphine, M. PERRIN Renny, M. CARVILLE Raymond, Mme LE CORRE Astride, M. HAVAS Roger, Mme MAILLOUX Elisabeth, Mme DANLOS Marie-Christine, M. PITEL Gilles, M. LEHUGEUR Jacky, M. BERTIN Laurent, M. BUNEL Gilles, Mme BERNARD Chantal, M. LEDENT Yves, M. DELACRE Éric, M. LAGALLE Philippe, Mme LECOUSIN Françoise, M. MARIE Serge, Mme MARIQUIVOI-CAILLY Évelyne, M. MAZINGUE Didier, Mme ROUSSELET Gaëlle, M. BRISSET Pierre, M. ALLAIN Gérard, Mme BRIERE Marie-Estelle, M. VALENTIN Gérard, M. CHEDEVILLE Benoît, M. LEMOUX Julien, M. MOREL Daniel, M. CHATAIGNER Vincent, Mme COURVAL Claudine, Mme LELAIDIER Claudine, M. CROTEAU Régis, M. GUILLEMETTE Olivier, Mme FIEFFÉ Patricia, M. VANRYCKEGHEM Jean, M. MOREL Sylvain, M. MOREL Patrick.

Ainsi que les suppléants : Mme LERICHE Ludivine, M. ANDRÉ François.

Étaient absents excusés : Mme BELLONI Céline, M. JAEGER Marcel, Mme SERRURIER Laurence, M. LECERF Théophile, Mme HAUGOU Françoise, M. LEPRINCE Alain, M. CHAVARIA Jean-Pol, Mme MOUCHEL Clémentine, Mme BRION Carine, Mme AZE Daphné, M. VERMEULEN Nicolas, M. LADAN Serge, Mme LEGRIGEOIS Céline.

Étaient absents non excusés : M. DE COL Gilles, M. ANNE Guy.

Pouvoirs : Mme BELLONI Céline en faveur de M. FRANÇOIS Bruno, Mme BRION Carine en faveur de M. MAZINGUE Didier, M. VERMEULEN Nicolas en faveur de M. LEMOUX Julien, M. LADAN Serge en faveur de M. VANRYCKEGHEM Jean, Mme LEGRIGEOIS Céline en faveur de M. CROTEAU Régis.

Secrétaires : Mme Gaëlle ROUSSELET, Mme Elisabeth MAILLOUX.

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2021-154 : Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 28 octobre 2021

Le procès-verbal de la réunion de Conseil Communautaire du 28 octobre 2021 a été transmis aux délégués suite à la séance.

Il est demandé s'il y a des observations sur la rédaction de ce procès-verbal.

Il est proposé de l'approuver.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS APPROUVE LE PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 28 OCTOBRE 2021.

51 VOTANTS

51 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION AJOURNÉE : Transition écologique et Mobilité : Présentation des orientations stratégiques du schéma directeur cyclable

Le contexte :

Par délibération du 17 janvier 2019, le Bureau, à l'unanimité, a autorisé le Président à déposer une candidature à l'Appel A Projet Vélo.

La décision de l'ADEME de retenir le Cingal-Suisse Normande comme lauréat de cet Appel A Projet a été notifiée le 11 juin 2019.

Les enjeux : l'inscription dans le projet de territoire :

- Ce Schéma renvoie aux enjeux de transition écologique et énergétique :
 - La mobilité représente 33% des consommations énergétiques sur le territoire de notre Communauté de communes (Source : ORECAN ; 44% pour le résidentiel)
 - La loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte du 18 Août 2015 impose la réduction des consommations du territoire de 50% à l'horizon 2050
 - Le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) en découlant, fait de la mobilité un axe fort de réduction des consommations.
 - Le plan vélo national définit un objectif de 12% de part modale vélo en 2030 en zone rurale et de 20% en zone urbaine.
 - Le Programme de Transition énergétique 100% énergies renouvelables à l'horizon 2040 fait également de la mobilité un axe majeur de réduction des consommations.
- Ce Schéma s'inscrit étroitement dans le projet d'aménagement et de développement durable du PLUi : en effet, le développement des mobilités douces s'inscrit dans deux des quatre orientations du PADD :
 - « Favoriser la pratique des modes actifs pour les usages de proximité (se rendre à l'école ou à la boulangerie à pied ou à vélo...) et les usages de loisirs » est prévu au quatrième axe « Contribuer à la bonne santé de la population », de la première orientation « Faire de la qualité de vie le cœur de nos objectifs ».
- « Structurer un réseau de cheminements doux maillant le territoire » est le troisième axe de la quatrième orientation du PADD dédié à la mobilité : « Permettre à tous de se déplacer facilement ». Le PADD identifie ainsi les enjeux de proximité, les communes centres, les communes structurantes et les communes avec écoles à conforter, en particulier par le développement du maillage de mobilités douces et cyclables.

Les objectifs :

- Etablir un réseau efficace, cohérent, attractif, qui s'appuie, de manière prioritaire sur l'exploitation et l'équipement d'infrastructures existantes.
- Développer des services complémentaires permettant d'accompagner les changements d'usages.
- Définir les axes de communication permettant de valoriser les actions menées et d'accélérer les changements de comportements.

L'étude comprend :

- Un diagnostic du territoire composé d'une étude technique du réseau cyclable actuel, d'une identification des enjeux et des potentialités ;
- Une stratégie pré-opérationnelle de construction du Schéma Directeur Cyclable reposant sur plusieurs scénarios chiffrés ;
- Un programme pluriannuel partenarial d'investissement ;
- Une étude de faisabilité pour une offre de location de vélo ;
- Un volet communication et concertation.

Ce schéma sera un document de référence et de programmation permettant de **garantir, à l'échelle de l'intercommunalité, la cohérence des aménagements futurs et des services associés.**

Il faut souligner que ce sont les déplacements domicile-écoles qui illustrent l'enjeu cyclable le plus spectaculaire du territoire, avec 2200 élèves à moins de 10 min à vélo de leur établissement.

Ce sont également 1900 actifs qui travaillent et résident dans la même commune, qu'il s'agit de convaincre de se déplacer davantage à vélo.

La Stratégie :

La phase de définition des orientations stratégiques proposées à l'horizon 2035 a été réalisée en concertation étroite avec les usagers et les communes sur la base des éléments de diagnostics récoltés depuis début 2021 (enquête en ligne avec 550 participations, concertation des communes depuis le mois de mai, 2 ateliers carte de Gulliver en juin 2021, Club Vélo, ...). Les partenaires institutionnels du projet, que sont la DDTM et le Département 14, ont été largement associés à son élaboration tout au long de la démarche.

Les orientations proposées :

- Apaiser la circulation dans les centres villes (et les centres bourgs) pour favoriser les modes doux, source de convivialité ;
- Développer le réseau cyclable de proximité dans un rayon de 15 min autour des communes centres et des communes structurantes (4km) ;
- Créer à terme des voies cyclables continues et de plus longue portée ;
- Mailler les petites communes par du jalonnement simple ou renforcé vers les pôles dont elles dépendent ;
- Créer les continuités utiles vers les voies vertes du territoire pour un usage mixte utilitaire/ loisirs-tourisme.

Ces orientations sont accompagnées d'un schéma stratégique cartographié qui traduit spatialement ces grandes orientations. Ce schéma stratégique a été coconstruit avec les communes lors des ateliers du 13 septembre. Il a fait l'objet d'un Comité de pilotage dédié qui s'est réuni le 11 octobre dernier.

Information :

Pour préparer la validation des scénarios d'aménagement, du plan d'action et de la programmation pluriannuelle qui seront proposés au prochain conseil communautaire, il est proposé différents scénarios.

Les scénarios :

La phase d'élaboration des scénarios de référence a été réalisée lors des trois ateliers proposés le 13 septembre dernier. Le plan-programme des aménagements cyclables en découlant propose trois niveaux de hiérarchisation du réseau que sont le maillage territorial structurant, le maillage entre communes et le maillage de proximité.

Les projets qui découleraient de ce schéma seraient sous maîtrise d'ouvrage communale pour les communes qui le souhaitent.

Il est présenté pour information le volume d'investissement envisageable pour le territoire. Pour répondre aux questions de la durée des portages et de la répartition des coûts au sein du bloc communal plusieurs outils sont présentés.

Il a été proposé au Conseil Communautaire de valider ces orientations stratégiques à horizon 2035. (Annexe 1)
Cette présentation a suscité de nombreux échanges et des demandes d'éclaircissement.

Certaines incertitudes ont amené les délégués à demander qu'une nouvelle réunion de travail soit organisée.

Le Président a proposé que le sujet soit revu en Conférence des Maires le 02 décembre prochain après l'intervention du Département.

De ce fait, il a été décidé de reporter la délibération sur les orientations stratégiques au conseil communautaire du 16 décembre prochain.

Départ de M. BRETEAU

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2021-155 : Finances : Création d'un budget annexe OM au 1er janvier 2022

Depuis la fusion des 2 Communautés de communes Cingal et Suisse Normande en 2017, le service Ordures Ménagères avait été inclus dans le budget principal de la Communauté de communes.

Pour une meilleure lisibilité du budget Ordures Ménagères, il est proposé d'individualiser la gestion du service, d'établir son coût réel et d'adapter l'équilibre par la TEOM en fonction des résultats du budget.

La commission Finances et Administration générale du 08 novembre 2021 propose au Conseil Communautaire de créer un budget annexe Ordures Ménagères à compter du 1^{er} janvier 2022.

En vertu des articles L. 2221-1 et R. 2221-1, la collectivité a la possibilité de créer un budget annexe pour suivre toute compétence d'un service public administratif. Ce budget annexe est alors soumis à l'instruction budgétaire et comptable M14 de la collectivité de rattachement.

Ce budget annexe aura une autonomie financière et les biens correspondants à ce service seront affectés à ce budget.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- **AUTORISE LA CRÉATION D'UN BUDGET ANNEXE ORDURES MÉNAGÈRES A COMPTER DU 1ER JANVIER 2022 ;**
- **AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À SIGNER TOUTES LES PIÈCES RELATIVES À LA BONNE EXÉCUTION DE CETTE DÉLIBÉRATION.**

50 VOTANTS

50 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2021-156 : RH : Effectifs au 1er décembre 2021

<u>Tableau des effectifs AU 01 12 2021</u>		
FILIERES ET GRADES	NBRE DE POSTES	ETP
FILIERE ADMINISTRATIVE		
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE	30	29,34
FILIERE TECHNIQUE		
AGENTS TITULAIRES ET STAGIAIRES		
TOTAL FILIERE TECHNIQUE	102	29,34
FILIERE MEDICO SOCIALE		
TOTAL FILIERE MEDICO SOCIALE	17	14,81
FILIERE ANIMATION		
TOTAL FILIERE ANIMATION	3	2,35
FILIERE SPORTIVE		
TOTAL FILIERE SPORTIVE	6	5,43
FILIERE CULTURELLE ARTISTIQUE - EN 20ème		
TOTAL FILIERE CULTURELLE ARTISTIQUE	12	5,66
FILIERE CULTURELLE PATRIMOINE ET BIBLIOTHEQUES		
TOTAL FILIERE CULTURELLE PATRIMOINE	0	0,00
HORS GRADES		
TOTAL HORS GRADES	0	0,00
TOTAL EFFECTIFS	170	86,94
TOTAL EFFECTIFS - TITULAIRES	104	85,39
TOTAL EFFECTIFS - NON TITULAIRES	66	35,43
TOTAL EFFECTIFS	170	120,82

DATE DELIBERATION CONSEIL COMMUNAUTAIRE	28 10 2021	25 11 2021	DELTA AU 01 12 2021	ELEMENTS INTERVENUS	DELTA AU 01 12 2021	EVOLUTION MASSE SALARIALE A COMPTER DU 01 12 2021
EFFECTIFS AU	01 12 2021	01 12 2021				
NBRE AGENTS	170	170	0	CHGT DATES CDD = - 2 + 2	0	ADMINISTRATION GENERALE : + 0 agent soit + 0 ETP
E.T.P.	120,82	120,82	0,00	CHGT DATES CDD = - 1,5 + 1,5	0	ECOLE DE MUSIQUE : + 0 agent soit + 0 ETP

La commission Finances et Administration Générale réunie le 08 novembre dernier propose de valider le tableau des effectifs ci-dessus (*voir détail en annexe 2*).

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE CES PROPOSITIONS ET LE TABLEAU DES EFFECTIFS CORRESPONDANT.

50 VOTANTS
50 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2021-157 : RH : Convention MAD Attestataire de capacité pour le transport scolaire

Un attestataire de capacité a la responsabilité du transport scolaire et est obligatoire pour tout organisateur de transport scolaire.

Sur notre territoire, sont concernés les deux syndicats de transport. Un seul agent est habilité au niveau de la Communauté de communes et est mis à disposition des deux syndicats.

Concernant le Syndicat du collège du Cingal, la convention n'avait pas été signée depuis 2018.

Il est proposé de régulariser cette situation en signant une convention prenant effet de façon rétroactive à compter du 01/09/2018 à raison de 4.00/151.67 heures par mois.

Deux conventions distinctes seront nécessaires car l'agent mis à disposition a bénéficié d'un avancement de grade au 01/07/2020.

La commission Finances et Administration générale réunie le 08 novembre dernier propose de valider les conventions de mise à disposition attestataire de capacité (*voir en annexe 3*) et d'autoriser le Président ou son représentant à les signer.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- **VALIDE LES DEUX CONVENTIONS PROPOSÉES ;**
- **AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À SIGNER TOUTES LES PIÈCES RELATIVES À LA BONNE EXÉCUTION DE CETTE DÉLIBÉRATION.**

50 VOTANTS
50 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2021-158 : Administration générale : Désignation des représentants au sein des syndicats locaux

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°CC-079 EN DATE DU 24/09/2020

Suite à des démissions en conseils municipaux et afin de mettre à jour nos listes de représentants, il a été demandé aux communes concernées de nous transmettre le nom des :

- Représentants Syndicat Intercommunal Scolaire de la Suisse Normande : 2 titulaires et 2 suppléants
 - Commune de Saint-Laurent-de-Condé
- Représentants Syndicat Intercommunal du collège du Cingal : 2 titulaires et 2 suppléants
 - Commune de Grainville Langannerie
- Représentant SMICTOM de la Bruyère titulaire : 1 titulaire et 1 suppléant
 - Commune d'Urville

Il est proposé de valider la désignation de tous ces représentants (voir annexe 4), conformément aux statuts de chacun des syndicats.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- **ACCEPTE LES MODIFICATIONS APPORTÉES DANS LES DÉSIGNATIONS DES MEMBRES AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE DE LA SUISSSE NORMANDE, DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE DU CINGAL ET DU SMICTOM DE LA BRUYERE ;**
- **VALIDE LE TABLEAU DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DES SYNDICATS LOCAUX MIS À JOUR.**

50 VOTANTS

50 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2021-159 : Administration générale : Désignation des représentants au sein de la Commission 1 - Finances et Administration générale et de la Commission 2 - Attractivité globale du territoire, Développement économique et Développement touristique

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2021-008 EN DATE DU 28/01/2021

Par délibération N°CC-DEL-2021-008 en date du 28 janvier 2021, la liste des membres des commissions thématiques intercommunales a été ratifiée.

Suite à la démission de Monsieur Francis DELARUE de Croisilles, il est proposé d'ajouter Madame Isabelle SÉNÉCHAL au sein de la commission Attractivité globale du territoire, Développement économique et Développement touristique ;

Suite à la démission de Monsieur François BESNARD de Grainville Langannerie, il est proposé d'ajouter Madame Sandrine ROMAGNÉ au sein de la commission Finances et Administration générale ;

et de valider le tableau des huit commissions mis à jour (voir annexe 5).

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- **ACCEPTE LES MODIFICATIONS APPORTÉES ;**
- **VALIDE LE TABLEAU DES HUIT COMMISSIONS MIS À JOUR.**

50 VOTANTS

50 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2021-160 : Infrastructures communautaires : Désignation des membres du jury de concours pour le projet de restructuration du site scolaire Paul Héroult à Thury Harcourt - Le Hom

Suite à l'étude de programmation réalisée par le bureau d'étude KAP CAEN, il s'avère qu'au regard de l'estimation des travaux, les frais de maîtrise d'œuvre seront supérieurs au seuil fixé aux articles R 2172-1 et suivants du Code de la Commande Publique, à savoir 214 000€ HT. C'est pourquoi, le marché de maîtrise d'œuvre devra donner lieu à l'organisation d'un concours.

Il y a lieu pour ce concours de **FORMER UN JURY** composé de six élus émanant de la CAO, ainsi que d'un tiers de personnalités qualifiées (deux architectes de l'Ordre des architectes et un architecte du CAUE).

Il est précisé qu'en cas d'ex aequo, il est donné au Président une voix prépondérante.

Le Président propose le Jury suivant :

Jacky LEHUGEUR, Philippe LAGALLE, Sylvain MOREL, Bruno FRANCOIS, Raymond CARVILLE, Elisabeth MAILLOUX, deux représentants de l'Ordre des architectes et un architecte du CAUE.

Il est proposé de valider l'ensemble de ces propositions.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE :

- **LE LANCEMENT DU CONCOURS ;**
- **LA DÉSIGNATION DES MEMBRES DU JURY.**

50 VOTANTS

50 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2021-161 : Infrastructures communautaires : Avenant Marché de Maitrise d'Oeuvre RPE Gouvix

A l'issue de l'avant-projet définitif, le cabinet de maitrise d'œuvre ARCHI-Triad a produit une nouvelle estimation des travaux, ce qui induit une actualisation de son forfait de rémunération.

Cette phase APD a été validée par délibération le 24 juin 2021 informant les membres du conseil du bilan de l'opération.

Le coût prévisionnel des travaux a été chiffré à 215 394.84 € HT (pour rappel : le marché initial était de 200 000 € HT) et fixe désormais le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à la somme de 20 785.60 € HT (au lieu de 19 300 € HT) pour la mission de base, et à la somme de 3 446.32 € HT (au lieu de 3 200 € HT) pour la mission OPC.

Il est proposé :

- de valider cet avenant n°1
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- **VALIDE CET AVENANT N°1 ;**
- **AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT A SIGNER TOUTES LES PIÈCES RELATIVES A CE DOSSIER.**

50 VOTANTS

50 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2021-162 : Culture : Modification des tarifs école de musique année 2021-2022 (45 minutes pour les mineurs)

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2021-102 EN DATE DU 24/06/2021

Trois enseignants ont proposé de rajouter 15 minutes de formation instrumentale pour neuf élèves mineurs motivés et qui pourraient s'orienter à terme, vers un parcours au conservatoire.

	2021/2022	
	Mineurs	Adultes
Elèves de la CDC Cingal-Suisse Normande		
Formation Musicale (durée 1 heure)	64 €	85 €
Formation Instrumentale (durée 30 minutes)	212 €	230 €
Formation Instrumentale pour le 2ème élève (-20%)*	170 €	184 €
Formation Instrumentale pour le 3ème élève (-30%)*	149 €	161 €
Formation Musicale (1 heure) et Instrumentale (30 minutes)	268 €	285 €
Formation Musicale et Instrumentale pour le 2ème élève (-20%)*	215 €	228 €
Formation Musicale et Instrumentale pour le 3ème élève (-30%)*	188 €	200 €
Formation Instrumentale (durée 45 minutes)	318 €	
Formation Musicale (1 heure) et Instrumentale (45 minutes)	340 €	
Formation Instrumentale (durée 45 minutes)	/	350 €
Formation Musicale et Instrumentale (uniquement adultes)	/	365 €
Chorale Adultes (durée 1h30)	/	50 €
Eveil (durée 30 minutes)	50 €	/
Elèves hors de la CDC		
Formation Musicale (durée 1 heure)	230 €	
Formation Instrumentale (durée 30 minutes)	655 €	
Formation Musicale (1 heure) et Instrumentale (30 minutes)	865 €	
Chorale Adultes	/	65 €
Location d'instrument		
1ère année	47 € annuel	
2ème année	92 € annuel	
3ème année	126 € annuel	

* Réduction appliquée pour un seul instrument par élève

La commission Culture réunie le 29 septembre dernier propose de valider ces deux nouveaux tarifs pour l'année 2021-2022.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE LES TARIFS DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE ANNÉE 2021-2022.

50 VOTANTS
50 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

Retour de M. BRETEAU

INFORMATIONS DIVERSES AUX ÉLUS COMMUNAUTAIRES

– Information relative aux décisions du Président (voir annexes 6 et 7)

DEC-2021-032	SIGNATURE DU MARCHÉ DE PRESTATION DE SERVICE POUR UNE MISSION DE PROGRAMMISTE RELATIVE A LA RESTRUCTURATION DU SITE SCOLAIRE A BSL
DEC-2021-033	SIGNATURE DE L'AVENANT 2021 DU CONTRAT POUR L'ACTION ET LA PERFORMANCE (CAP 2022) ET PAPIERS GRAPHIQUES DE CITEO

• Information relative au calendrier des réunions

- 02 décembre à 18h : Conférence des maires, salle de cinéma, BRETTEVILLE-SUR-LAIZE
- 16 décembre à 20h : Conseil Communautaire, salle de cinéma, BRETTEVILLE-SUR-LAIZE

- Calendrier 2022 (annexe 8)

QUESTIONS DIVERSES

QUESTION ÉCRITE

Mail du 04/11/2021 de M. CHAVARIA

Objet : problème de gestion des personnels au sein du RPI FRESNEY LE PUCEUX / BOULON

Bonsoir Jacky, Chantal et Roselyne,

je prends mon clavier ce jour afin de vous parler de mon ressenti sur quelques employées de l'école du RPI FRESNEY LE PUCEUX.

Lors d'une discussion informelle à la mairie, j'ai remarqué un mal être de l'une de mes personnel. A la fois dépitée et fatiguée nerveusement, nous avons entamé une discussion pour comprendre.

--- Pour ma part, j'ai œuvré pendant une quinzaine d'années dans le domaine des violences aux mineurs, violences de tout ordre, j'ai aussi beaucoup donné de mon temps sur les violences, dont un fort pourcentage au profit des femmes, violences physiques mais aussi psychologiques de par mes fonctions de formateur Mélanie, Officier de police judiciaire et de négociateur de crise ---

Quand j'apprends qu'une employée est contrainte de prendre 15 minutes de pause non rémunérées entre 09 heures 30 et 09 heures 45 alors que nous avons une cantine chargée pour ne pas dire surchargée, je ne comprends pas. Doit-elle faire sa pose en dehors de l'école ? Quid d'un accident durant cette pose ? Pourquoi ne pas la faire démarrer 15 mn plus tard où la faire arrêter 15 mn plutôt si vous jugez que ces aménagements horaires sont réellement fondés ?

Lorsque j'apprends que cette employée travaille quand même par conscience professionnelle pour ne pas nuire au bien-être des enfants et également à ses collègues, je me dis que ce n'est pas possible de faire cela autrement que volontairement et cela je ne peux l'admettre. Comment peut-on faire cela ? Est-ce légal ? En tous cas ce ne l'est pas moralement et encore moins socialement, c'est une catastrophe!

Je pense qu'il est inutile de vous donner ma pensée quant au ramassage des ordures ménagères que vous retirez également à cette employée (qui perd encore 15 mn) pour le faire faire par des personnes ayant en charge la sécurité des enfants, Quid d'un accident pendant cette période?

Est-il possible de me donner les raisons pour lesquelles cette employée malgré des demandes répétées n'a pas encore été reçues?

Il y a sans doute d'autres moyens de faire des économies, en espérant vivement que ce ne soit lié à un différend entre une personne ayant autorité et son subordonné.

Je souhaite que mes écrits fassent l'objet d'une question au prochain CC sur la gestion du temps de travail des employées dans les écoles à défaut d'une explication d'ici là .

Bien cordialement

JP CHAVARIA

Réponse apportée en séance :

Le Président précise que Madame BERNARD accompagnée de la responsable du service scolaire/périscolaire a rencontré tous les agents les mercredis de septembre 2021 afin de faire le point sur les besoins réels du service (en fonction des nouveaux effectifs).

Une suite a été donnée à ces nouveaux besoins impliquant de nouveaux plannings mis en place dès le 29 novembre 2021.

Pour information, l'impact financier de ces nouveaux besoins est de l'ordre de 25 000 €.

FIN DE SÉANCE A 22H30